

Conseil municipal 30 / 10 / 08

Présents : Baume P, Lovera C, Feuillade C, Grammare AS, Laurens JM, Michel P, Rémusat P, Roche J,

Excusés : B.Payer, C.Politti, P.Fabrigoule.

P.Baume présente les condoléances du conseil municipal à B. Payer pour le décès de son frère.

1 - P.V du conseil municipal du 17/09/08

Lecture du compte-rendu par Pierre Baume

> Aucun commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

2 – Schéma directeur de l'eau

J.Roche nous fait un exposé sur l'importance de réaliser le schéma directeur de l'eau.
POURQUOI :

- ce sera l'occasion de faire un état des lieux
- ce sera un véritable outil pour exploiter notre réseau et pour anticiper nos interventions
- pour prétendre à une subvention en 2009, il faut que le dossier soit déposé avant le 01/04/09

NOS MOTIVATIONS :

- vétusté du réseau,
- Étanchéité du toit du château d'eau à revoir.
- manque de pression dans certains quartiers du village,
- lutter contre les déperditions d'eau sur le réseau,
- éviter le gaspillage de nos ressources, de l'énergie ainsi que des produits de traitements,
- nécessité de planifier la distribution d'eau près des zones à urbaniser.

ANALYSE DES COUTS :

- estimation du conseil général : 25000 € pour l'élaboration du schéma et 25000 € pour les travaux associés,
- subvention ; 50 % de l'agence de l'eau
20 % du conseil général
30 % pour la commune,

FINANCEMENT :

Subventions, prix de l'eau, prix de l'abonnement, T.L.E, taxe de raccordement.

POINTS FORTS ET AVANTAGES :

- les interventions aujourd'hui financées à 100% par la commune, pourront être subventionnées et planifiées.
- Élaboration d' un règlement du service de l'eau.

CONSEQUENCES :

- réalisation des travaux préconisés par le schéma directeur de l'eau dans un délai maximum de 5ans.
- Coordination des travaux sur d' autres réseaux, et voirie, notamment suite au schéma directeur d' assainissement.

MESURES à PRENDRE :

- nommer un assistant à maîtrise d'ouvrage.
- délibérer en vue de l'élaboration d'un schéma directeur de la distribution d'eau potable.

Accord de l'ensemble des présents sur cette démarche.

3 – Subventions amendes de police

Suite à un courrier du 29/09 il est demandé au conseil municipal, pour le début de l'année 2009, de lister les points du village à sécuriser. Ces travaux pourront être subventionnés au titre des amendes de police.

Par exemple : aménagement sortie rue de l'aven, sécurisation supplémentaire de l'école

4 – Aménagement carrefour mairie

P. Baume expose le projet arrêté après une réunion avec MR Nouzaret :

- démolition du mur d'enceinte
- mur remplacé par une grille
- montage d'un pilier à l'entrée du hangar
- les services de l'EDF doivent nous envoyer le devis pour déplacer le poteau et l'armoire
- les services des PTT doivent venir pour discuter au sujet du déplacement de l'armoire

Après avoir établi les différents cahiers des charges, Mr Nouzaret va contacter différentes entreprises (maçonnerie et ferronnerie)

5 –Médiathèque

C. Feuillade nous fait lecture du règlement intérieur

Le budget serait de 1000 € par an

Quand les travaux seront finis une convention sera signée avec la BDP

Voir s'il est possible de relier la borne internet prévue pour ce lieu avec celle de la mairie.

6-Ecole

L'appel d'offre est lancé depuis le 29/10 . Il comprend six lots. Il prendra fin le 21/11

L'ouverture des plis aura lieu le 1/12

Les travaux se feront du 15/12 au 4/04

7-Informations diverses

Cédralis : 11 messages ont été enregistrés pour la commune et le 1^{er} test a été concluant. Nous rappelons que les personnes qui sont sur liste rouge et qui veulent être contactées doivent venir à la mairie pour donner un numéro de téléphone.

Dossier d'accueil : à consulter sur internet (www.saint-pons-la-calm.fr)

Commerce pizza : un camion viendra au village tous les mercredi à 18h à partir du mois de décembre.

Sécurité : Une société passera vérifier la sécurité (aire de jeux, salle des fêtes, bibliothèque.....)

Coupe de bois : La coupe de 4ha a été retirée de la vente lors des enchères. Elle pourra toutefois être vendue en cours d'année.

Bernon : La communauté de communes a reçu accord du FEDER pour une subvention d'1 million d'€ sur un montant de 3,7 millions d'€.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22h30
